Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Donnons-nous les moyens de réduire la dette».

(renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 7 décembre 2002)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

– que le montant de la dette de la Ville de Genève (plus de 1,7 milliard de francs) pèse lourdement sur les comptes de la Ville et qu'il pourrait se révéler encore plus pénalisant si les taux d'intérêt devaient remonter;

– qu'il importe de trouver des mécanismes empêchant le Conseil administratif d'utiliser les bonis pour couvrir des dépenses supplémentaires;

– que la dette ne peut être réduite que si le taux d'autofinancement des investissements est supérieur à 100%;

– la nécessité d'inciter le Conseil administratif à réduire la dette de la Ville de Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article unique. – En préparant le budget, le Conseil administratif fixe le montant des investissements et l'excédent de revenus de façon que le taux d'autofinancement des investissements soit supérieur à 100%.